



..... COMMUNIQUÉ DE PRESSE .....

## Les exportations de vins et spiritueux restent bien orientées au premier semestre 2019

**Paris, le 5 septembre 2019 — Dans un contexte international incertain, les exportations de vins et spiritueux français ont progressé de 8% en valeur au 1<sup>er</sup> semestre 2019, avec un chiffre d'affaires de 6,7 milliards d'euros.**

### **Vins : +0,5% en volume et +6% en valeur**

La croissance du chiffre d'affaires bénéficie à la quasi-totalité des régions et produits vitivinicoles pour atteindre 4,5 milliards d'euros (+6%) sur six mois. Pour les vins mousseux (+9%), cette progression s'accompagne également d'une hausse des volumes expédiés (+5%). Les vins tranquilles progressent en valeur (+5%) pour des volumes exportés stables (-0,1%). Au total, 68,8 millions de caisses de vins ont été exportées, soit +0,5% par rapport au premier semestre 2018.

### **Spiritueux : +1% en volume et +11% en valeur**

Le chiffre d'affaires des spiritueux français frôle les 2,2 milliards d'euros (+11%) sur le premier semestre avec un fort dynamisme en Amérique du nord (+21%), en Chine (+17%) mais aussi en Afrique (+10%). L'Union européenne présente une hausse plus modeste de 2%. En volume, le rythme des exportations de spiritueux connaît une légère progression (+1,1% à 25 millions de caisses).

### **Des marchés difficilement lisibles**

Sur le premier semestre 2019, le marché des États-Unis connaît une croissance des exportations de 16,5% en valeur (1,8 milliard d'euros) et de 5,2% en volume, qui bénéficie aux différentes catégories de produits : vins effervescents, vins tranquilles et spiritueux.

Le chiffre d'affaires réalisé en Asie progresse légèrement à 1,6 milliard d'euros (+3%), grâce notamment au dynamisme du Japon (+13%) et de la Corée du sud (+11%). La zone Chine / Hong-Kong / Singapour stagne (-0,6%), la performance des spiritueux (+8%) compensant le recul des vins (-7%).

Enfin, l'Union européenne confirme son rebond (+7% à 2,2 milliards d'euros) pour des volumes en légère progression (+2%). Ceci s'explique notamment par la forte progression du Royaume-Uni (+12%) qui reflète sans doute les anticipations des opérateurs face au Brexit, initialement prévu à la date du 29 mars 2019.

*« La poursuite de la croissance du chiffre d'affaires au premier semestre sur toutes nos catégories de produits est une très bonne nouvelle »* souligne Antoine Leccia, Président de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France (FEVS). *« Elle ne doit cependant pas faire oublier les incertitudes, politiques et économiques, présentes à l'échelle internationale et qui restent difficiles à anticiper. Ce contexte pèse inévitablement sur nos marchés, certes dynamiques mais changeants, et il nous faut donc rester très prudents quant aux perspectives de fin d'année. »*

#### **CETA : UN REEL BENEFICE**

##### **POUR LES EXPORTATIONS DE VINS ET SPIRITUEUX DE FRANCE**

L'accord CETA, entre le Canada et l'Union européenne, est entré en vigueur de manière provisoire depuis le 21 septembre 2017.

Pour les vins et spiritueux français, sur la période allant d'octobre 2017 à juin 2019, la progression des exportations a été de +4% en volume et +6% en valeur. Elle a bénéficié à toutes les catégories de produits, vins mousseux (+5%), vins tranquilles (+7%) et spiritueux (+4%).

Cela confirme l'intérêt de cet accord pour les entreprises exportatrices de vins et spiritueux et, plus globalement, pour les filières dont elles valorisent les productions, en particulier la filière vitivinicole.

*« Il y a deux ans, nous disions que cet accord était une excellente nouvelle pour la compétitivité des vins et spiritueux français sur le marché canadien, mais également pour nos entreprises et nos territoires »* rappelle Antoine Leccia, Président de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France (FEVS). *« Aujourd'hui, concrètement, nous exportons plus de 5 millions de bouteilles supplémentaires et réalisons un supplément de chiffre d'affaires d'environ 40 millions d'euros. Nos espoirs se sont donc bien matérialisés en une réalité tangible pour les produits issus de nos terroirs, non délocalisables mais qui doivent accéder à l'exportation pour rester dynamiques économiquement. Nous espérons donc que le Parlement français valide définitivement cet accord, afin qu'il puisse être rapidement ratifié ».*

#### **CONTACTS**

**Presse :** Nathalie Costa [contact@nathaliecosta.com](mailto:contact@nathaliecosta.com) ou +33 6 37 32 90 12

**Fédération des Exportateurs de Vins & Spiritueux de France**

10 rue Pergolèse 75116 Paris Tél. : +33 1 45 22 75 73 – [www.fevs.com](http://www.fevs.com)